



# Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG.359/2  
18 avril 2011

FRANÇAIS  
ORIGINAL: FRANÇAIS

---

---



## PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Dixième Réunion des Points Focaux pour les ASP

Marseille, France, 17-20 mai 2011

### Ordre du Jour Provisoire Annoté

*Pour des raisons d'économie,  
Prière de vous munir de cet exemplaire*

Note: Les appellations employées dans ce document et la présentation du matériel qui y figure n'impliquent de la part du PNUE l'expression d'aucune opinion particulière relative au statut juridique d'un Etat, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou à leurs autorités, ou relative à la délimitation de leurs frontières ou limites.

© 2011 Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Plan d'action pour la Méditerranée  
Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP)  
Boulevard du leader Yasser Arafat  
B.P.337 – 1080 Tunis CEDEX  
E-mail : [car-asp@rac-spa.org](mailto:car-asp@rac-spa.org)

## **Ordre du Jour Provisoire Annoté**

### **Introduction**

Lors de leur Seizième Réunion ordinaire (Marrakech - Maroc, novembre 2009), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont invité le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) à tenir la Dixième Réunion des Points Focaux Nationaux pour les ASP en 2011. Cette réunion sera organisée à Marseille (France), à l'hôtel Mercure Marseille Centre du 17 au 20 mai 2011, avec l'appui des autorités françaises.

Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

### **Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion**

La réunion sera ouverte le mardi 17 mai 2011 à 9h00 par les représentants du pays hôte, de l'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et du CAR/ASP. Tous les Points Focaux Nationaux pour les ASP des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée ont été invités à assister ou à désigner leur(s) représentant(s) à la réunion. Des organisations internationales et/ou non gouvernementales concernées ont été également invitées à désigner des représentants à la réunion avec un statut d'observateurs.

### **Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur**

Le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

### **Point 3 de l'ordre du jour - Election du bureau**

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### **Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.359/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera aussi invitée à examiner et adopter l'emploi du temps proposé à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les sessions plénières.

**Point 5 de l'ordre du jour -**

**Etat de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée**

**A) Rapports des Parties sur la mise en œuvre, au niveau national, du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (ASP/DB)**

Le Secrétariat introduira le document UNEP(DEPI)/MED WG.359/3 intitulé "Rapport sur l'état de mise en œuvre du Protocole ASP/DB", qui constitue une synthèse des rapports soumis par les Points Focaux Nationaux du CAR/ASP. Les rapports nationaux ont été préparés sur la base du format défini dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.17/10, Annexe V. Ces rapports portent sur la période janvier 2008 - décembre 2009 et ont été soumis : soit à travers le nouveau système de rapport en ligne, soit sous forme de fichier électronique selon le même format que le système en ligne.

Les délégations seront invitées à donner leurs avis sur l'état de la mise en œuvre du Protocole ASP/DB. Les Points Focaux Nationaux pourront également prendre la parole s'ils souhaitent apporter des informations supplémentaires ou des mises à jour concernant les actions de mise en œuvre du Protocole par les Parties qu'ils représentent.

**B) Rapport sur l'état d'avancement des activités du CAR/ASP**

Le Directeur du CAR/ASP présentera brièvement les activités du Centre, menées depuis la dernière réunion des Points Focaux Nationaux, en se référant au document UNEP(DEPI)/MED WG.359/4 ("Rapport sur l'état d'avancement des activités du CAR/ASP"). Ces activités seront ensuite détaillées et discutées dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour.

**C) Liste des ASPIM**

Le Secrétariat informera la réunion des propositions reçues pour l'inscription de sites sur la liste des ASPIM. Le rapport de présentation de chaque ASPIM proposée sera présenté par la délégation du pays concerné et la réunion sera invitée à examiner la requête d'inscription en vue de soumettre le dossier avec l'avis des Points Focaux Nationaux pour les ASP à la prochaine Réunion ordinaire des Parties contractantes. Celle-ci aura à statuer sur la suite à donner à la proposition d'inscription sur la liste des ASPIM.

Le Secrétariat informera aussi la réunion des résultats de la révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la liste des ASPIM menée lors du biennium en cours conformément à la procédure adoptée (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10 ; Annexe V) par les Parties contractantes. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.359/5. La réunion sera invitée à examiner les résultats de ces évaluations.

Par ailleurs, le Secrétariat présentera le document (UNEP(DEPI)/MED WG.359/6) relatif à l'Approche pour faciliter le processus de proposition d'inscription sur la liste des ASPIM de zones situées au-delà des juridictions nationales. Cette approche a été élaborée en étroite collaboration avec l'Unité de Coordination du PAM, suite à la demande du Bureau des Parties contractantes. Ce document est appuyé par le document d'information UNEP(DEPI)/MEDWG.395/Inf.3 sur les aspects légaux relatifs à la création d'aires marines protégées au-delà des juridictions nationales en Méditerranée.

La réunion sera invitée à examiner le document d'Approche et faire des recommandations pour la suite à lui donner.

## **D) Amendement des Annexes II et III du Protocole ASP/DB**

Le Secrétariat présentera une note relative à l'amendement des Annexes II et III du Protocole ASP/DB (UNEP(DEPI)/MED WG.359/7). La réunion sera invitée à examiner la note et à faire des recommandations sur le sujet. Pour des raisons pratiques, les fiches relatives aux espèces de poissons cartilagineux (chondrichthyens) seront examinées dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour en même temps que la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée.

## **E) Orientations futures pour le PAS BIO**

Le Secrétariat informera la réunion sur l'état de mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique (PAS BIO) en Région Méditerranéenne (UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.4) et présentera une note (UNEP(DEPI)/MED WG.359/8) sur les orientations futures du PAS BIO à la lumière des décisions de la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (COP 10 de la CDB, Nagoya, 2010) et notamment le Plan stratégique d'Aichi pour la période 2011-2020 adopté par la COP10 de la CDB.

La réunion sera invitée à examiner les propositions de ladite note et à faire des recommandations sur le sujet.

Par ailleurs, en marge de la réunion, chacune des délégations des Parties sera invitée par le Secrétariat à discuter de la mise en œuvre du PAS BIO au niveau national. La discussion portera notamment sur la mise en œuvre des plans nationaux élaborés dans le cadre du PAS BIO ainsi que sur les actions futures à envisager au niveau national en relation avec les objectifs du PAS BIO. Le timing pour la tenue desdites discussions sera convenu conjointement par le Secrétariat et chacune des délégations des Parties.

## **Point 6 de l'ordre du jour - Etat d'avancement des activités du CAR/ASP**

### **A) Inventaire, cartographie et suivi de la biodiversité côtière et marine méditerranéenne**

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat, en se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.359/4, présentera les activités menées par le CAR/ASP depuis la neuvième réunion des Points Focaux Nationaux sur le thème de l'inventaire, de la cartographie et de la surveillance de la biodiversité marine et côtière. Le Secrétariat présentera le Projet des Lignes Directrices pour la standardisation des méthodes de cartographique et de surveillances de magnoliophytes marines en Méditerranée (Document UNEP(DEPI)/MED WG.359/9) ainsi que le Projet de Propositions des méthodes standardisées pour l'inventaire et le suivi des communautés Coralligènes et Rhodolites et de leurs principales espèces (Document UNEP(DEPI)/MED WG.359/10)

La réunion sera invitée à prendre note de ces documents.

### **B) Sauvegarde des habitats, des espèces et des sites sensibles**

#### **B.1 Activités concernant les Aires Spécialement Protégées**

En se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.359/4, le Secrétariat abordera, sous ce point de l'ordre du jour, les activités relatives à l'établissement et à la gestion d'aires protégées marines et côtières.

Le Secrétariat présentera les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du "Programme régional de travail pour les Aires Protégées Marines et Côtières de Méditerranée, y compris en haute mer". Seront en particulier traitées les activités relatives à l'amélioration de la représentativité du réseau méditerranéen des aires protégées marines et côtières, y compris l'inventaire des AMP et l'évaluation de leur efficacité. La parole sera donnée aux organisations partenaires qui ont contribué à de telles activités pour informer la réunion de leurs actions à ce sujet.

Par ailleurs, le Secrétariat présentera l'état d'avancement des activités du Projet MedMPAnet ("Projet Régional pour le Développement d'un Réseau Méditerranéen d'Aires Protégées Marines et Côtières (AMP) à travers le Renforcement de la Création et de la Gestion des AMP en Méditerranée", entrant dans le cadre du "Partenariat Stratégique pour le Grand Ecosystème Marin de la Méditerranée" (Partenariat Med), et du "Projet de création d'ASPIM dans les zones de mer ouverte, incluant les eaux profondes" tels que détaillés dans le document (UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.5).

Les délégations seront invitées à donner leurs avis sur ces activités et à faire des recommandations pour les activités futures.

## **B.2 Mise en œuvre des Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats, adoptés dans le cadre du PAM**

Le Secrétariat présentera, pour chaque plan d'action, une synthèse des activités menées, en se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.359/4, et détaillera, pour les plans d'actions concernés, les documents spécifiques.

Ainsi seront abordés successivement :

1. Le Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée : une note d'information sur le processus de préparation des programmes sous-régionaux pour la conservation du phoque moine en Méditerranée sera présentée (UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.6).
2. Le Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée : le CAR/ASP présentera les activités menées pour la conservation des cétacés en Méditerranées. Etant donné que le CAR/ASP assure les fonctions d'Unité de coordination sous-régionale de l'ACCOBAMS en Méditerranée, le Secrétariat de cet Accord présentera ses activités relatives à la conservation des cétacés en Mer Méditerranée (UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.7).
3. Le Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée : le CAR/ASP présentera les activités menées pour la conservation des tortues en Méditerranées et présentera en particulier le Projet de Protocole pour la collecte de données et évaluation de l'interaction de la pêche avec les tortues marines (UNEP(DEPI)/MED WG.359/11) et le document "Suivi par satellite des tortues marines en Méditerranée: état des connaissances et Implications pour la conservation des tortues" (UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.8)
4. Le Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée : une note relative à la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer méditerranée sera présentée. Elle comprend une proposition de programme de travail et de calendrier actualisés (UNEP(DEPI)/MED WG.395/12).

5. Le Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée : le Secrétariat présentera en particuliers le "Projet de Lignes Directrices pour la pêche récréative de requins et raies" (UNEP(DEPI)/MED WG.395/13) et les fiches relatives aux espèces de poissons cartilagineux (chondrichthyens) présentées dans le document (UNEP(DEPI)/MED WG.395/7), seront examinées par la réunion sous ce point de l'ordre du jour. Ces fiches seront présentées pour examen par la réunion en vue de les soumettre aux Parties avec des recommandations quand à l'amendement des Annexes II et III du Protocole ASP/DB.

6. Le Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites en Annexe II du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée. le CAR / ASP présentera les activités réalisées pour la conservation des oiseaux.

7. Le Plan d'action pour la conservation du coralligène et des autres bio-concrétions calcaires de Méditerranée: le CAR / ASP présentera les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action.

A l'issue de chaque plan d'action, la réunion sera invitée à (i) donner son avis sur les activités menées, et à (ii) examiner les documents présentés et en prendre note. Elle sera également invitée à faire des recommandations pour la suite de la mise en œuvre des différents plans d'action.

### **C) Evaluation et atténuation des impacts des menaces sur la biodiversité**

Sous ce point de l'ordre du jour seront abordées les activités menées dans le cadre du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée, telles que présentées dans le document (UNEP(DEPI)/MED WG.359/4), avec la présentation de l'"Etude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme régional pour la collecte, la compilation et la diffusion de l'information sur les espèces non-indigènes envahissantes en Méditerranée" présentée dans le document (UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.9).

Les Points Focaux seront informés sur les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche Ecosystémique du système PNUE/PAM. Les documents (UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.10), (UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.11), (UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.12) et (UNEP(DEPI)/MED WG.359/Inf.13) seront présentés. Les Points Focaux pour les ASP seront invités à prendre note des documents cités.

### **D) Formation, coordination et assistance technique**

Le Secrétariat détaillera les actions de formations régionales et nationales menées au cours du biennium pour améliorer les capacités en terme de techniques de conservation, de suivi, de surveillance et d'évaluation de la biodiversité ou de prévention et de réduction des menaces sur la base des informations présentées dans le document (UNEP(DEPI)/MED WG.359/4).

Les points focaux seront invités à donner leur avis et à faire des recommandations pour les activités futures.

**Point 7 de l'ordre du jour - Programme de Travail du CAR/ASP pour 2012-2013**

Le Directeur du CAR/ASP présentera le Programme de travail pour le prochain biennium 2012-2013, (UNEP(DEPI)/MED WG.359/14), qui sera proposé à la prochaine réunion des Parties et informera la réunion d'une réorganisation interne de travail du centre.

Les participants seront invités à donner leurs avis sur le programme proposé et ladite réorganisation.

**Point 8 de l'ordre du jour - Questions diverses**

Les éventuelles autres questions relatives aux sujets de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le Secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

**Point 9 de l'ordre du jour - Adoption du Rapport de la réunion**

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

**Point 10 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion**

La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 20 mai 2011, à 17h30.

## EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

<b>Mardi 17 mai 2011</b>	<b>Mercredi 18 mai 2011</b>	<b>Jeudi 19 mai 2011</b>	<b>Vendredi 20 mai 2011</b>
<p><u>Séance du matin</u>  <b>8h00 – 9h00</b> Enregistrement des participants et distribution des badges</p> <p><b>9h00 – 12h30</b>  Points de l'ordre du jour : 1, 2, 3, 4 et 5(A, B, C et D)</p> <p><u>Pause café</u> (10h30 – 11h00)</p>	<p><u>Séance du matin</u>  <b>9h00 – 12h30</b>  Points de l'ordre du jour : 6(B2)</p> <p><u>Pause café</u> (10h30 – 11h00)</p>	<p><u>Séance du matin</u>  <b>9h00 – 12h30</b>  Points de l'ordre du jour : 6(C et D)</p> <p><u>Pause café</u> (10h30 – 11h00)</p>	<p><u>Matin</u>  <i>Libre, préparation du rapport de la réunion par le Secrétariat</i></p> <p><i>Excursion sur les îles du Frioul (organisée par la Ville de Marseille et le Conservatoire du Littoral)</i></p>
<p><u>Séance de l'après-midi</u>  <b>14h30 – 17h30</b>  Points de l'ordre du jour : 5(E) et 6(A et B1)</p> <p><u>Pause café</u> (16h00 – 16h30)</p>	<p><u>Séance de l'après-midi</u>  <b>14h30 – 17h30</b>  Points de l'ordre du jour : 6(B2 suite)</p> <p><u>Pause café</u> (16h00 – 16h30)</p>	<p><u>Séance de l'après-midi</u>  <b>14h30 – 17h30</b>  Points de l'ordre du jour : 7 et 8</p> <p><u>Pause café</u> (16h00 – 16h30)</p>	<p><u>Séance de l'après-midi</u>  <b>14h30 – 17h30</b>  Points de l'ordre du jour : 9 et 10</p> <p><u>Pause café</u> (16h00 – 16h30)</p>
<p>17h30 – 18h30  <i>Manifestations parallèles</i></p>	<p>Dîner  (offert par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et par le Conservatoire du Littoral)</p>	<p>17h30 – 18h30  <i>Manifestations parallèles</i></p>	